

31 décembre 2024
Non vérifié

Rapport financier trimestriel Troisième trimestre



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Compte rendu | 2 |
| Résultats financiers – Points saillants | 3 |
| Analyse des risques | 4 |
| Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes..... | 5 |
| Résultats financiers | 6 |
| Financement <i>ex ante</i> | 10 |
| Liquidités mobilisables | 11 |
| Déclaration de responsabilité de la direction | 12 |
| États financiers condensés et notes complémentaires..... | 13 |
| État condensé de la situation financière..... | 13 |
| État condensé du résultat global | 14 |
| État condensé des variations des capitaux propres..... | 15 |
| État condensé des flux de trésorerie..... | 16 |
| 1 – Informations générales | 17 |
| 2 – Informations significatives sur les méthodes comptables..... | 18 |
| 3 – Titres de placement | 18 |
| 4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives | 19 |
| 5 – Immobilisations incorporelles | 20 |
| 6 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 21 |
| 7 – Charges d'exploitation..... | 21 |
| 8 – Transactions entre parties liées | 22 |

Compte rendu

Troisième trimestre – exercice 2024-2025

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2024 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Résultats financiers – Points saillants

Pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2024, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a enregistré un bénéfice net de 182 millions de dollars qui résulte des éléments suivants : produits tirés des primes (246 millions), produits tirés des placements (66 millions), augmentation de 100 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, charges d'exploitation (20 millions) et charge d'impôt (10 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait enregistré un bénéfice net de 241 millions de dollars qui résultait des éléments suivants : produits tirés des primes (223 millions), produits tirés des placements (49 millions), charges d'exploitation (23 millions) et charge d'impôt (8 millions).

Pour la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2024, la SADC affiche un bénéfice net de 685 millions de dollars qui découle des éléments suivants : produits tirés des primes (740 millions), produits tirés des placements (184 millions), hausse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (150 millions), charges d'exploitation (60 millions) et charge d'impôt (30 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC affichait un bénéfice net de 474 millions de dollars qui se ventilait comme suit : produits tirés des primes (668 millions), produits tirés des placements (134 millions), hausse de la provision (250 millions), charges d'exploitation (62 millions) et charge d'impôt (16 millions).

À 740 millions de dollars, les produits tirés des primes de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2024 sont en hausse de 72 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés ainsi qu'au changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

Les produits tirés des placements de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2024 s'élèvent à 184 millions de dollars, soit 50 millions de plus qu'il y a un an. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (10 168 millions de dollars au 31 décembre 2024 contre 9 064 millions au 31 décembre 2023) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,71 % au 31 décembre 2024 contre 2,39 % au 31 décembre 2023).

Les charges d'exploitation de la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2024 totalisent 60 millions de dollars, ayant diminué de 3 millions par rapport à un an plus tôt. Cette baisse s'explique par la diminution des honoraires professionnels, bien que les frais de personnel et de traitement de données aient augmenté.

Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts se chiffrait à 2 400 millions de dollars, soit 150 millions de plus qu'au 31 mars 2024, surtout parce que le risque de pertes a augmenté.

Au 31 décembre 2024, le total des actifs de la SADC s'élevait à 10 234 millions de dollars, dépassant de 1 099 millions le total inscrit au 31 mars 2024, par suite surtout de la croissance du portefeuille de placement.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027. Au 31 décembre 2024, le financement *ex ante* de la SADC (9 934 millions de dollars) correspondait à 80 points de base des dépôts assurés (1 241 milliards de dollars). La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion des risques (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la SADC. Le programme de GRE influe sur l'élaboration des stratégies, la prise de décisions et l'attribution des ressources, et il prévoit la réévaluation des risques chaque trimestre.

Dans le cadre de son programme de gestion du risque d'entreprise (GRE), la direction réévalue sans cesse ses stratégies d'atténuation pour tous les risques importants auxquels est exposée la SADC. Ces risques, qui pourraient compromettre gravement la capacité de la SADC à réaliser ses objectifs stratégiques, sont présentés dans le Rapport annuel 2024 de la SADC; ils demeurent les mêmes.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la SADC, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Conseil
d'administration,
direction et
personnel

Conseil d'administration

Le 7 novembre 2024, Shereen Miller a été nommée commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour un mandat de cinq ans.

Du même coup, M^{me} Miller est devenue membre d'office du conseil d'administration de la SADC.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 31 décembre 2024 et le trimestre terminé le 31 décembre 2023

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés les 31 décembre 2024 et 2023.

| (en milliers de dollars canadiens) | Trimestre terminé le | | Écart | |
|---|----------------------|----------------|-----------------------------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | Augmentation (diminution) (\$) | (%) |
| Produits tirés des primes | 246 291 | 222 847 | 23 444 | 11% |
| Produits tirés des placements et autres produits | 65 751 | 49 500 | 16 251 | 33% |
| Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 100 000 | - | 100 000 | 100% |
| Charges d'exploitation | 19 972 | 23 251 | (3 279) | (14%) |
| Charge d'impôt | 9 921 | 7 806 | 2 115 | 27% |
| Résultat net | 182 149 | 241 290 | (59 141) | (25%) |

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Pour l'exercice 2024-2025, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2023-2024. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2024-2025, établis selon les dépôts assurés au 30 avril 2024, devraient atteindre 986 millions de dollars. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre qui a pris fin le 31 décembre 2024 totalisent 246 millions de dollars, soit 11 % de plus que les 223 millions comptabilisés un an plus tôt.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la SADC dépend en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dicte l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements du trimestre qui a pris fin le 31 décembre 2024 totalisent 66 millions de dollars, soit 16 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement et par celle du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Cette provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. On en réévalue la pertinence tous les trimestres et on la rajuste s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir de statistiques de défaillance réelle, les pertes prévues en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède du profil de risque de chacun de ses membres.

Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2 400 millions de dollars, en hausse de 100 millions depuis la fin du trimestre précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation de l'exposition aux pertes.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation du trimestre qui a pris fin le 31 décembre 2024 totalisent 20 millions de dollars, ayant diminué de 3 millions par rapport à un an plus tôt. Cette baisse résulte surtout de la baisse des honoraires professionnels ainsi que du calendrier des dépenses de la campagne de sensibilisation du public, facteurs contrebalancés par une hausse des frais de personnel.

Impôt sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 10 millions de dollars, en hausse de 2 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Comparaison entre la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2024 et la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2023

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les périodes de 9 mois terminées les 31 décembre 2024 et 2023.

| (en milliers de dollars canadiens) | Période de 9 mois terminée le | | Écart | |
|---|-------------------------------|----------------|---------------------------|------------|
| | 2024 | 2023 | Augmentation (diminution) | |
| | | | (\$) | (%) |
| Produits tirés des primes | 740 181 | 667 981 | 72 200 | 11% |
| Produits tirés des placements et autres produits | 184 345 | 134 369 | 49 976 | 37% |
| Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 150 000 | 250 000 | (100 000) | (40%) |
| Charges d'exploitation | 59 701 | 62 452 | (2 751) | (4%) |
| Charge d'impôt | 30 216 | 16 397 | 13 819 | 84% |
| Résultat net | 684 609 | 473 501 | 211 108 | 45% |

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes comptabilisés pour la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2024 totalisent 740 millions de dollars, soit 11 % de plus que les 668 millions comptabilisés un an plus tôt.

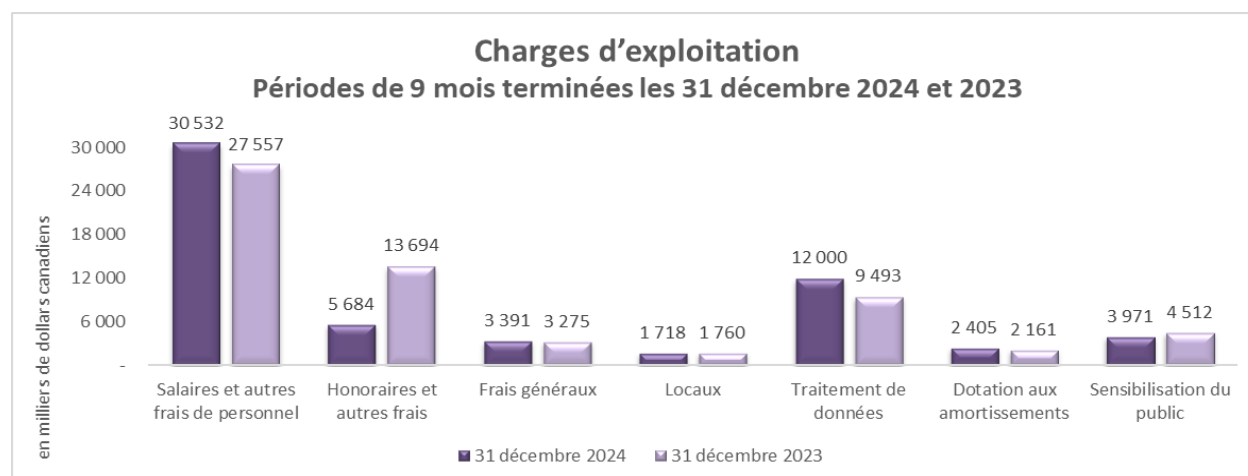
Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2024 s'élèvent à 184 millions de dollars, soit 50 millions de plus qu'il y a un an. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (10 168 millions de dollars au 31 décembre 2024 contre 9 064 millions au 31 décembre 2023) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,71 % au 31 décembre 2024 contre 2,39 % au 31 décembre 2023).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Au cours de la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2024, la provision s'est accrue de 150 millions de dollars pour s'établir à 2 400 millions, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation de la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2024 totalisent 60 millions de dollars, ayant diminué de 3 millions par rapport à un an plus tôt. Cette baisse s'explique par la diminution des honoraires professionnels, bien que les frais de personnel et de traitement de données aient augmenté.

Impôt sur le résultat

Comme il a déjà été mentionné, la SADC utilise dans ses rapports financiers trimestriels un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt, conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2024, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 30 millions de dollars, en hausse de 14 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Résultats prévus pour l'exercice 2024-2025, comparativement au plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

| (en millions de dollars canadiens) | 2024-2025 | | Écart | |
|--|------------|------------|-----------------------------------|-----------|
| | Prévisions | Plan | Augmentation (diminution) (\$) | (%) |
| Produits tirés des primes | 986 | 941 | 45 | 5% |
| Produits tirés des placements | 252 | 273 | (21) | (8%) |
| Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 150 | 150 | - | - |
| Charges d'exploitation | 87 | 90 | (3) | (3%) |
| Charge d'impôt | 43 | 46 | (3) | (7%) |
| Résultat net | 958 | 928 | 30 | 3% |

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 de la SADC (le « plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 941 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, soit 45 millions de moins que l'estimation actuelle de la direction (986 millions). Le plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements correspond à 252 millions de dollars, soit une baisse de 21 millions par rapport aux 273 millions annoncés dans le plan. En effet, les rendements des placements ont été moins élevés que prévu.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue est conforme au montant annoncé dans le plan.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation devraient atteindre 87 millions de dollars, soit 3 millions de moins que prévu.

Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Au 31 décembre 2024, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 9 934 millions de dollars, soit l'équivalent de 80 points de base des dépôts assurés. La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

| (en millions de dollars canadiens) | 31 décembre 2024 | 31 mars 2024 |
|--|------------------|---------------|
| <i>Liquidités mobilisables :</i> | | |
| Trésorerie | 49 | 12 |
| Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides | 10 207 | 8 894 |
| <i>Capacité d'emprunt :</i> | | |
| Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la <i>Loi sur la SADC</i> | 36 000 | 35 000 |
| Total des liquidités mobilisables | 46 256 | 43 906 |

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux. En vertu de la *Loi sur la SADC*, la société d'État est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2024, elle pouvait emprunter jusqu'à 36 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et la ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers trimestriels condensés, en conformité avec la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels condensés.

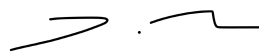
Les états financiers trimestriels condensés n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels condensés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SADC à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.



Gina Byrne
Vice-présidente, Risque et
Règlement – Institutions membres

Ottawa, Canada
13 février 2025



Jordan Rosenbaum
Directeur financier et responsable,
Efficacité opérationnelle

Ottawa, Canada
13 février 2025

États financiers condensés et notes complémentaires

État condensé de la situation financière

Au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | 31 décembre 2024 | 31 mars 2024 |
|--|-------|-------------------|------------------|
| ACTIFS | | | |
| Trésorerie | | 48 666 | 11 820 |
| Titres de placement | 3 | 10 168 116 | 9 102 982 |
| Clients et autres débiteurs | | 5 | 1 348 |
| Paiements anticipés | | 2 268 | 1 979 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 4 | 5 446 | 6 281 |
| Immobilisations corporelles | | 2 973 | 3 509 |
| Immobilisations incorporelles | 5 | 6 187 | 7 123 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 10 233 661 | 9 135 042 |
| PASSIFS | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 33 126 | 12 213 |
| Passif d'impôt exigible | | 11 859 | 14 120 |
| Obligations locatives | 4 | 6 588 | 7 558 |
| Produits tirés des primes différés | | 246 291 | - |
| Avantages du personnel | | 1 387 | 1 343 |
| Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 6 | 2 400 000 | 2 250 000 |
| Passif d'impôt différé | | 578 | 585 |
| Total des passifs | | 2 699 829 | 2 285 819 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Résultats non distribués | | 7 533 832 | 6 849 223 |
| TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES | | 10 233 661 | 9 135 042 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé du résultat global

Trimestres et périodes de 9 mois terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | Trimestre terminé le 31 décembre | | Période de 9 mois terminée le 31 décembre | |
|--|-------|-------------------------------------|----------------|--|----------------|
| | | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | | | | | |
| Produits tirés des primes | | 246 291 | 222 847 | 740 181 | 667 981 |
| Produits tirés des placements | | 65 751 | 49 497 | 184 343 | 134 364 |
| Autres produits | | - | 3 | 2 | 5 |
| | | 312 042 | 272 347 | 924 526 | 802 350 |
| CHARGES | | | | | |
| Charges d'exploitation | 7 | 19 972 | 23 251 | 59 701 | 62 452 |
| Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 6 | 100 000 | - | 150 000 | 250 000 |
| | | 119 972 | 23 251 | 209 701 | 312 452 |
| Résultat net avant impôt | | 192 070 | 249 096 | 714 825 | 489 898 |
| Charge d'impôt | | 9 921 | 7 806 | 30 216 | 16 397 |
| TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL | | 182 149 | 241 290 | 684 609 | 473 501 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des variations des capitaux propres

Trimestres et périodes de 9 mois terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de dollars canadiens)

PÉRIODE DE 3 MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

| | Résultats non distribués et total des capitaux propres |
|-----------------------------------|---|
| Solde au 30 septembre 2024 | 7 351 683 |
| Total du résultat global | 182 149 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 7 533 832 |
| | |
| Solde au 30 septembre 2023 | 6 262 724 |
| Total du résultat global | 241 290 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 6 504 014 |

PÉRIODE DE 9 MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Solde au 31 mars 2024 | 6 849 223 |
| Total du résultat global | 684 609 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 7 533 832 |
| | |
| Solde au 31 mars 2023 | 6 030 513 |
| Total du résultat global | 473 501 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 6 504 014 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des flux de trésorerie

Trimestres et périodes de 9 mois terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de dollars canadiens)

| | Trimestre terminé le | | Période de 9 mois terminée le | |
|--|----------------------|---------------|-------------------------------|---------------|
| | 31 décembre | | 31 décembre | |
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | |
| Total du résultat global | 182 149 | 241 290 | 684 609 | 473 501 |
| Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie : | | | | |
| Dotation aux amortissements | 851 | 803 | 2 405 | 2 161 |
| Produits tirés des placements | (65 751) | (49 497) | (184 343) | (134 364) |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives | 29 | 35 | 92 | 109 |
| Charge d'impôt | 9 921 | 7 806 | 30 216 | 16 397 |
| Charge au titre des avantages du personnel | 31 | 32 | 92 | 95 |
| Paiement au titre des prestations définies | - | - | (49) | (39) |
| Variation du fonds de roulement : | | | | |
| Diminution des clients et autres débiteurs | 44 | 32 | 1 343 | 301 |
| Diminution (augmentation) des paiements anticipés | 177 | (429) | (289) | (462) |
| Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs | 25 673 | 21 996 | 20 913 | 17 234 |
| Augmentation des produits tirés des primes différés | 244 752 | 219 665 | 246 291 | 222 847 |
| Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 100 000 | - | 150 000 | 250 000 |
| Intérêts reçus | 59 154 | 51 517 | 169 544 | 139 854 |
| Intérêts payés sur les obligations locatives | (29) | (35) | (92) | (109) |
| Impôt sur le résultat payé | (7 057) | (2 814) | (32 483) | (13 427) |
| Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation | 549 944 | 490 401 | 1 088 249 | 974 098 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (7) | (301) | (19) | (1 551) |
| Achat de titres de placement | (860 267) | (890 004) | (2 594 910) | (2 539 658) |
| Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement | 341 845 | 414 575 | 1 544 575 | 1 593 820 |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement | (518 429) | (475 730) | (1 050 354) | (947 389) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | | |
| Paiement en principal sur les obligations locatives | (411) | (405) | (1 049) | (1 029) |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement | (411) | (405) | (1 049) | (1 029) |
| Augmentation nette de la trésorerie | 31 104 | 14 266 | 36 846 | 25 680 |
| Trésorerie, au début | 17 562 | 27 126 | 11 820 | 15 712 |
| Trésorerie, à la fin | 48 666 | 41 392 | 48 666 | 41 392 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est situé au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. Elle poursuit ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la *Loi sur la SADC*. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui respecte ses obligations légales.

En avril 2024, dans son budget, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'entreprendre un examen du cadre d'assurance-dépôts. Ce travail sera dirigé par le ministère des Finances Canada, en collaboration avec la SADC et d'autres organismes du secteur financier. Le gouvernement tiendra des consultations et étudiera les changements devant être apportés au cadre de protection des déposants, le cas échéant, pour mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne et assurer la stabilité financière.

Le 13 février 2025, le Comité d'audit de la SADC a approuvé les présents états financiers trimestriels condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels condensés sont établis en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada. Ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités au 31 mars 2024 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

2 – Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels condensés et les états financiers audités au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la SADC que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont également été les mêmes.

3 – Titres de placement

Les tableaux ci-après donnent une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la SADC.

| | Coût amorti | Plus-value latente | Justes valeurs | | | Total |
|---|-------------------|--------------------|------------------|------------------|----------|-------------------|
| | | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| <i>Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)</i> | | | | | | |
| Obligations | 10 168 116 | 38 943 | 7 739 430 | 2 467 629 | - | 10 207 059 |
| Total des titres de placement | 10 168 116 | 38 943 | 7 739 430 | 2 467 629 | - | 10 207 059 |

| Au 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens) | Coût amorti | Perte latente | Justes valeurs | | | Total |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|----------|------------------|
| | | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Obligations | 9 102 982 | (208 690) | 6 436 373 | 2 457 919 | - | 8 894 292 |
| Total des titres de placement | 9 102 982 | (208 690) | 6 436 373 | 2 457 919 | - | 8 894 292 |

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

| (en milliers de dollars canadiens) | 31 décembre 2024 | 31 mars 2024 |
|---|-------------------|------------------|
| AAA | 7 716 498 | 6 596 557 |
| AA | 429 755 | 702 300 |
| AA- | 1 486 789 | 629 661 |
| A+ | 535 076 | 1 174 464 |
| Total des titres de placement | 10 168 118 | 9 102 982 |
| Rendement effectif moyen pondéré (%) | 2,71 | 2,44 |

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 31 décembre 2024, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2024).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2026 respectivement, mais chacun est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la SADC. La SADC loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

| (en milliers de dollars canadiens) | Bureaux loués | Matériel | Total |
|------------------------------------|---------------|-----------|--------------|
| Solde au 31 mars 2024 | 6 267 | 14 | 6 281 |
| Amortissement | (904) | (10) | (914) |
| Ajouts | 91 | - | 91 |
| Résiliations | (12) | - | (12) |
| Solde au 31 décembre 2024 | 5 442 | 4 | 5 446 |

Valeur comptable des obligations locatives

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | Bureaux loués | Matériel | Total |
|---|----------------------|-----------------|--------------|
| Solde au 31 mars 2024 | 7 544 | 14 | 7 558 |
| Ajouts | 91 | - | 91 |
| Charges financières | 92 | - | 92 |
| Paiements de loyers | (1 133) | (8) | (1 141) |
| Résiliations | (12) | - | (12) |
| Solde au 31 décembre 2024 | 6 606 | 6 | 6 588 |

La charge d'intérêts sur les obligations locatives (92 000 dollars) figure à l'état du résultat global de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2024.

Au cours de cette période terminée le 31 décembre 2024, la SADC a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 92 milliers de dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 1 049 milliers de dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | Bureaux loués | Matériel | Total |
|---|----------------------|-----------------|--------------|
| Pas plus de un an | 1 387 | 4 | 1 391 |
| Plus de un an, mais pas plus de cinq ans | 4 681 | - | 4 681 |
| Plus de cinq ans | 835 | - | 835 |
| Total | 6 903 | 4 | 6 907 |

5 – Immobilisations incorporelles

| | Logiciels | Logiciels en cours de développement | Total |
|---|------------------|--|--------------|
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | | | |
| Solde au 31 mars 2024 | 3 677 | 3 446 | 7 123 |
| Dotations aux amortissements | (936) | - | (936) |
| Solde au 31 décembre 2024 | 2 741 | 3 446 | 6 187 |

6 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux sorties futures de ressources représentatives d'avantages économiques que la société d'État pourrait devoir constater dans le cadre de son mandat d'assureur-dépôts (assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres) et d'autorité de règlement. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue, dont le montant et la date de survenance sont du domaine de l'inconnu. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts |
|---|---|
| Solde au 31 mars 2024 | 2 250 000 |
| Augmentation de la provision | 50 000 |
| Solde au 30 juin 2024 | 2 300 000 |
| Augmentation de la provision | - |
| Solde au 30 septembre 2024 | 2 300 000 |
| Augmentation de la provision | 100 000 |
| Solde au 31 décembre 2024 | 2 400 000 |

7 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation de la SADC pour le trimestre et la période de 9 mois terminés le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | Trimestre terminé le | | Période de 9 mois terminée le | |
|--|----------------------|---------------|-------------------------------|---------------|
| | 31 décembre | | 31 décembre | |
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Salaires et autres frais de personnel | 10 285 | 9 401 | 30 532 | 27 557 |
| Honoraires et autres frais | 1 614 | 4 756 | 5 684 | 13 694 |
| Frais généraux | 991 | 772 | 3 299 | 3 166 |
| Locaux | 575 | 508 | 1 718 | 1 760 |
| Traitement de données | 3 675 | 3 454 | 12 000 | 9 493 |
| Dotation aux amortissements | 547 | 497 | 1 491 | 1 243 |
| Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation | 304 | 306 | 914 | 918 |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives | 29 | 35 | 92 | 109 |
| Sensibilisation du public | 1 952 | 3 522 | 3 971 | 4 512 |
| Total des charges d'exploitation | 19 972 | 23 251 | 59 701 | 62 452 |

8 – Transactions entre parties liées

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties liées.